



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Municipalité et Conseil communal

Affaire traitée par : Mlle I. Fogoz
Ligne directe : 021 721 17 27

1092 Belmont-sur-Lausanne, le 9 septembre 2020

PUBLICATION

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de la séance du **8 septembre 2020** le CONSEIL COMMUNAL (34 membres présents) a adopté :

- **à la majorité (Non : 1) : le préavis municipal 5/2020 du 12 mai 2020 – Comptes communaux 2019**
 - acceptant les comptes communaux de l'exercice 2019 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité.
- ✍
- **à la majorité (Abstention : 1) : le Rapport de gestion pour l'année 2019**
 - acceptant de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2019, telle qu'elle a été présentée.

Conformément à l'article 107, alinéa 2 LEDP, **ces objets ne sont pas soumis à référendum**.

Les textes relatifs à toutes les décisions susmentionnées peuvent être consultés au Bureau du Greffe municipal, pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le Site Internet

<https://www.belmont.ch/fr/belmont-officiel/conseil-communal/seances/seances-2020/>

✍

D'autre part, lors de cette même séance, le Conseil communal a :

- assermenté **M. Damien Cuche** en tant que Conseiller communal ;
- élu **M. Christian Marrel** à la Commission des finances;
- désigné, sur proposition de la Municipalité et suite à la démission de M. Gustave Muheim, ses représentants au sein de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du Service des taxis (2016-2021), soit : **M. Jean-Claude Favre**, Municipal, en qualité de **délégué** et **Mme Nathalie Greiner**, Syndique, en qualité de **suppléante** ;

